



CHARTRE DE L'ADHÉRENT

Cette chartre est fondée sur les principes déontologiques du sport. Elle fixe le cadre général des relations entre les nageurs et le Club MONT-BLANC NATATION.

Tout nageur du Club s'engage à respecter les principes et les valeurs de la présente chartre.

Adhérer à mon Club, c'est :

- Partager mes idées, mes envies, mes compétences
- Contribuer à sa convivialité
- Partager ma passion sportive et me sentir utile en donnant de mon temps
- Rencontrer de nouvelles personnes, échanger et m'enrichir personnellement
- Assurer la pérennité de mon Club et des activités qu'il propose aux adhérents

Le Sport favorise l'expression des vertus humaines, qui constituent le socle d'une pratique éthique et sereine des activités physiques et sportives, en compétition comme en loisir. Le concept et la pratique du sport sont donc directement liés à des valeurs ; les adopter c'est avoir l'esprit sportif.

Avoir l'**esprit sportif**, c'est :

- Être respectueux du jeu, des règles, de soi-même, des autres et des institutions sportives et publiques
- Être honnête, intègre, loyal et tolérant
- Être solidaire, altruiste et fraternel

L'engagement de l'Entraîneur et du Club

Le Club et sa commission sportive s'engagent à rester toujours à l'écoute des besoins et attentes du nageur.

L'entraîneur montre un intérêt identique à l'ensemble de ses nageurs. Il fixe en accord avec le nageur les objectifs à atteindre durant la saison.

L'entraîneur s'adressera au nageur de façon individuelle quand cela est nécessaire (respect de la confidentialité et intégrité du nageur). L'entraîneur se réserve le droit d'exclure un nageur de la séance d'entraînement si celui-ci ne respecte pas les règles qui ont été établies.

Code de conduite de l'adhérent

Selon les objectifs définis entre le nageur et l'entraîneur en début de saison, le nageur s'engage à respecter les horaires et le volume fixés pour les entraînements, les stages et compétitions.

Le nageur se présentera en tenue avec l'ensemble de son matériel et prévendra ou s'excusera en cas de retard ou d'impossibilité de présence auprès de son entraîneur.

Le nageur fera preuve de politesse et de respect envers l'ensemble des personnes gravitant autour du bassin (personnel municipal, entraîneur, nageur, membre du comité, parent, officiel, dirigeant, etc.), respectera les lieux et la mise à disposition du matériel par le Club et les municipalités.

Les différends entre nageurs n'ont pas à perturber ni l'entraînement ni le déroulement des compétitions.

Lors de déplacement, le nageur respectera les horaires de regroupement et aura une attitude exemplaire dans son comportement. Il sera « Représentant » du Club avec la tenue du Club.

Si vous êtes intéressé(e) pour :

- devenir chronométrateur (officiel)
- aider lors de l'organisation d'événements sportifs ou festifs
- entrer au comité
- sponsoriser le Club
- ou autres

Contactez-nous par email à l'adresse suivante : benevoles.mbn@gmail.com